

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le 30 novembre 2020

heure de début de séance : 18 heures 15

heure de fin de séance : 21 heures 15

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Pierre FOURNIER	Proviseur
Secrétaire de séance	Alain LEFEBVRE	Parent d'élève

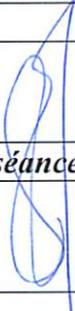
Nombre de membres présents : 21

Quorum : **Atteint**

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 12 novembre est, suite à la demande de précision du Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique (Jean Pierre Fournié), reporté au prochain conseil d'administration.

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	1	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)		
III	Equipement en matériel et mobilier		
IV	Transports scolaires		
V	Conventions	1	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)	1	
VII	Projet d'établissement		
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...		
IX	Formation continue. GRETA		
X	Associations en milieu scolaire		
XI			
XII	Questions Diverses	2	
<b>Tous les documents afférents aux votes ont été envoyés avec la convocation</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	

Le 17 décembre 2020

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du Secrétaire de séance</i>
	

*Transmission à l'Inspecteur d'Académie*  
le : .....

*Transmission au Recteur*  
le : .....

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du  
LUNDI 30 NOVEMBRE 2020**

*sous la présidence de : Pierre FOURNIER*

	Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>			
- Chef d'établissement : Pierre FOURNIER	X		
- Adjoint : François LE ROHELLEC	X		
- Gestionnaire : Rodolphe FEVRE	X		
- Conseiller Principal d'Education : Bénédicte DIAZ	X		
- Chef des travaux : Françoise VAISSE	X		
<b>PERSONNALITES</b>			
- de la collectivité de rattachement :	1 – Dolorès ROQUE		X
	2- René MORENO	X	
- de la commune siège :	1 – Elisabeth PISSARO		X
- du groupe de communes	1 –	X	
- qualifiées	1 –Philippe PUJAS –Directeur IUT	X	
	2 -		
<b>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</b>			
<b>- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>			
1 – Clément GRENET	X		
2 – Claudine DARS DENISE	X		
3 – Eric MEJEAN	X		
4 – Sylvie ARCHIMBEAU	X		
5 – Pierre PRIM représenté par Béatrix PETIT	X		
6 – M'Hamed BEN AMAR	X		
7 – Julien MANRESA représenté par Isabelle PEIGNOT	X		
<b>- au titre des personnels A.T.O.S.S. :</b>			
1 – Morgan DOREY	X		
2 – Jean Luc SALINAS	X		
3 – Bernard GIRAUDON	X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>			
-parents	1 – Alima HAMMOU représentée par F. ROSE	X	
	2 – Alain LEFEBVRE	X	
	3 – Zolika BRAFMAN	X	
	4 – Judith TORTI représentée par Mme SEGUIN	X	
	5 – Soria BENCHENOUF		X
	6 –		
	7 -		
- élèves	1 –Cloé BALDERAS		X
	2 – Oussama SAOUD		X
	3 – Raphaël THIBAULT		X
	4 – Sarah TEBSI		X
	5 – Bastien CALABRO	X	
<b>MEMBRES INVITES</b>			

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 30-11-2020  
- N° de séance : 2

---

**Chapitre : II**

**Affaires financières**

---

Le budget prévisionnel est à l'équilibre et reste très proche de celui de l'exercice précédent (2.2 M€).

Au regard de la situation sanitaire, les tarifications de la restauration et de l'hébergement restent inchangées, comme le sont les effectifs.

Nous pouvons constater une baisse des recettes de l'internat et de la restauration du fait du passage en présentiel une semaine sur deux des élèves dans l'établissement.

Il est fait également mention d'une forte augmentation du nombre d'élèves boursiers dans l'établissement (45% d'élèves boursiers dans l'établissement), ainsi que d'une augmentation du montant des bourses (fonds d'état).

Le budget du lycée Jean Moulin est établi à partir de différentes sources de financements dont la taxe d'apprentissage, Monsieur le Proviseur, nous informe que la réforme de taxe d'apprentissage est une catastrophe pour l'établissement, car ce financement a été divisé par 10. Cela impacte directement le budget du lycée, mais également sur l'entretien et/ou le renouvellement du matériel pédagogique. Le budget de fonctionnement alloué par le conseil régional reste identique à celui de l'exercice précédent, soit la somme de 3,2M€.

Vie de l'élève financement en augmentation (fonds d'état, régionaux et départementaux pour les 3<sup>ième</sup> prépa-pro), la somme est de 39 995€.

Un problème de chauffage au CDI (Bât 1) ne peut être résolu à cause de financement insuffisant pour faire face aux aléas ; Un budget supplémentaire sera demandé au conseil régional, afin d'effectuer les réparations.

**Remarque :** Le budget du lycée couvre juste les charges fixes.

**Vote à l'unanimité**

**1.1 Budget 2021 du GRETA**

Le budget du GRETA est de 2,633K€, celui-ci est financé à hauteur de 80% par des fonds publics. Celui-ci est stable, notamment par le financement du CFA (205K€ du fond d'apprentissage).

Un poste de commercial a été créé, afin de développer rapidement l'apprentissage.

77% du chiffre d'affaire du GRETA est affecté aux salaires des 35 permanents.

A défaut de places dans les lycées, la location au sein du parc privé pèse également sur le budget.

**Vote à l'unanimité**

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 30-11-2020  
- N° de séance : 2

---

Chapitre : V

Contrats, conventions

---

- Contrat pour la fabrication de moules en cuivre au profit de la SARL Boudet confiseur de Pézenas. 200€

***Vote à l'unanimité***

- Projet « street art » à l'internat et au foyer, réaliser avec des grapheurs. 3500€ dont 1500€ pris en charge par la MDL.

***Vote à l'unanimité***

- Présentation du document pour les conventions entre le GRETA-CFA et le lycée Jean Moulin.
- Le parc de machines à coudre est vieillissant, certaines d'entre elles datant de 1968, 2 machines sont en état de fonctionner, mais ne répondent pas aux normes actuellement en vigueur, 3 autres sont totalement hors d'usage. Le renouvellement des machines à coudre professionnelles est financé par les fonds propres du lycée. Toutefois le fournisseur du nouvel équipement propose le rachat de ces machines pour 300€

***Vote à l'unanimité***

- Forfait mobilité, convention avec le ministère de l'action et des comptes publics propose 200€/an au personnel se déplaçant en covoiturage ou à vélo pour se rendre sur leur lieu de travail.

***Vote à l'unanimité***

- Présentation du règlement intérieur du GRETA-CFA, l'ajout des mentions CFA et apprentis. Règlement intérieur des stagiaires et apprentis du GRETA-CFA.

***Vote à l'unanimité***

- Modalités et règles pour l'apprentissage (rémunérations, frais de déplacements...)

***Vote 19 voies pour et 2 abstentions***

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 30-11-2020  
- N° de séance : 2

---

Chapitre : Pédagogie

---

- Ouverture d'un dispositif DAL début janvier pour les élèves décrocheurs. Une demande de dotation supplémentaire sera demandée.
- Modification des PFMP, les stages en entreprises sont reportés en mars et avril y compris pendant les vacances scolaires. La pandémie qui sévit actuellement impact très fortement les stages en entreprises, avec la crainte que le nombre d'heures nécessaires à la validation des diplômes ne soit pas atteint

**Question FCPE :** La question porte sur l'aspect légal d'avoir des stagiaires en entreprises pendant les vacances.

Monsieur le proviseur nous assure que l'établissement ne sera pas fermé pendant cette période et qu'il sera joignable en cas de problème.

***Vote à l'unanimité***

**Nota :** La mairie de Béziers qui avait mis fin à l'accueil de tous les stagiaires dans ses services (EPHAD, crèches, CCAS ...), par décision de Monsieur le maire, les services municipaux seront rouverts aux stagiaires suivant une formation diplômante.

---

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Séance du : 12-11-2020  
- N° de séance : 1

---

Chapitre : XII

Questions diverses

---

**1.1 Question de Monsieur GRENET**

Les élus de la liste Ensemble aimeraient avoir un point précis sur les travaux du bâtiment 1 et en particulier sur la partie du pont qui, pour l'instant, n'a pas été rénovée. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Nous savons dans quel état sont ces salles et il ne nous semble par correct de laisser des cours de sciences dans cette partie du lycée alors que les autres salles de sciences seront neuves.

**Réponse de Monsieur le Proviseur :**

1 La région avait prévu la démolition de l'aile-pont. Aucune rénovation n'a donc été proposée dans la tranche B1.

2. La DRAC a décidé que la démolition était impossible. Sa rénovation est donc désormais nécessaire. IL faudra la réaliser au moment de la rénovation du B2. J'estime que c'est un surcoût de 1 million d'euros supplémentaire.

3. Le nouveau B1 dispose au total de 9 salles de TP de physique. Il y en aura 16 salles de TP au total. C'est ce qui a été prévu par le prévisionniste, et c'est ce que nous allons devoir mettre en œuvre. A priori, c'est ce que les personnels ont validé. On peut facilement faire en sorte d'organiser les salles pour, avec une mutualisation, faire en sorte que les EDT soit en adéquation, et s'éviter le mercredi après-midi. Maintenant, le cas échéant on a 4 salles de secours sur l'aile pont. Et par ailleurs, je ne souhaite pas les laisser uniquement aux professeurs de math sciences.

Partons du principe que cela va rentrer....

Mais, si cela ne rentre pas, on a donc deux stratégies :

- soit on organise une mutualisation, avec l'ensemble des matières concernées par les TP, et on profite des créneaux du mercredi après-midi. Ce sont des contraintes, pour tout le monde, et des contraintes fortes pour les usagers.

- soit on organise un enseignement par pôle. Et si cela déborde, et bien on a quatre salles de plus. Autre possibilité, les labos SSI du bât maintenance sont manifestement sous utilisés, du fait de la perte des effectifs en SI. Là aussi, on peut (on doit ?) envisager une mutualisation.

C'est à vous de me dire.

Je vous rappelle, qu'en ce qui me concerne, je n'ai pas piloté la rénovation du B1. C'est comme ça, je vais devoir prendre en charge ce qui n'a pas été pensé.

Réponse après le 6 décembre, pour savoir si la région doit conserver le B2 en totalité.

**1.2 Question de Monsieur MEJEAN**

Avec l'ouverture de la campagne des conseils de classes du premier trimestre 2020-2021, les équipes enseignantes constatent régulièrement qu'il manque sans doute un échelon dans la hiérarchie des mentions qui permettent de récompenser les élèves pour le travail fourni, les résultats obtenus et l'état d'esprit dont ils ont fait preuve en classe.

A l'heure actuelle, ces mentions se limitent aux Encouragements qui ont pour vocation à valoriser les efforts et l'investissement d'un élève méritant ; et les Félicitations qui sont accordées lorsqu'un bulletin scolaire tend à l'excellence. A défaut d'une mention intermédiaire, les professeurs principaux sont souvent amenés à accorder également des Encouragements aux élèves qui ont simplement de bons résultats sans qu'ils puissent prétendre aux Félicitations.

**En conséquence**, et c'est la question qui est soumise au Conseil d'administration du LPO par les élus de la liste Ensemble : afin de valoriser plus lisiblement le travail fourni, les résultats obtenus et l'investissement des élèves lors des conseils de classe, peut-on créer une mention supplémentaire que nous proposons d'intituler Compliments et qui viendrait s'intercaler entre les Encouragements et les Félicitations ?

La nouvelle hiérarchie des mentions pourrait alors s'organiser sur les principes suivants :

- Encouragements : mention déconnectée des résultats et vouée à récompenser l'investissement, l'état d'esprit et/ou le mérite d'un élève.
- Compliments : mention vouée à récompenser le travail sérieux et les efforts réguliers d'un élève qui obtient des résultats satisfaisants.
- Félicitations : mention attribuée à un élève qui se démarque par l'excellence de son travail, de son investissement et de ses résultats.

Monsieur le Proviseur ne s'oppose pas à cette modification et nous propose la mise au vote de cette proposition.

**Vote à l'unanimité**

### 1.3 Question de Monsieur le Proviseur

Monsieur le Proviseur propose une réflexion sur les rencontres parents professeur, qui sont pour l'instant fortement déconseillées par l'institution (Education Nationale).

En fonction de l'évolution de la pandémie, la date du 20 janvier est envisagée.

La question porte les modalités de ces rencontres.

- Le maintien
- Un maintien partiel pour certaines filières
- Des rencontres dématérialisées (téléphonique, visio)

Au regard de l'évolution de la propagation du virus, il existe toutefois une éventualité de report au-delà du 20 janvier de ces rencontres.

Les membres du CA sont unanimes sur le fait qu'il serait préférable que ces rencontres soient organisées «physiquement», mais nous sommes conscients que cela est difficilement envisageable dans le contexte actuel.

Un maintien partiel pour certains niveaux, certaines filières pourraient être organisées en présentiel, pour les autres, les parents qui le souhaitent pourraient prendre des RDV individuels avec les professeurs pour des échanges téléphoniques, par mail ou bien physiques.

Rien n'a été décidé lors de cette réunion. Les idées des professeurs, des personnels et des parents sont les bienvenues.